



Riverains, professionnels de l'horticulture et des espaces verts, élus, gestionnaires d'espaces naturels prévenez les invasions végétales !



Proscrire la plantation d'espèces invasives. Avant tout achat en jardinerie, renseignez-vous sur le potentiel invasif d'une plante exotique.

Détruire toutes parties de plante exotique (plante aquatique d'aquarium, branchages, fructifications, bulbes...) lors des vidanges d'aquarium, taille de haies, etc.



Proscrire la vente ou la production des plantes exotiques envahissantes. A l'heure actuelle, seules les jussies sont interdites à la vente. La limitation de la distribution de plantes invasives passe par l'implication de chacun.

Proscrire la plantation d'espèces invasives. Avant tout achat en jardinerie, renseignez-vous sur le potentiel invasif d'une plante exotique.



Limiter la dégradation et la modification des milieux (remblais, travaux de revégétalisation artificielle, etc.) ; favoriser les aménagements « doux », plus respectueux des sols et des écosystèmes.

Privilégier le développement spontané de la flore sinon la plantation d'espèces locales.



Redynamiser les pratiques agricoles traditionnelles (fauche et pâturage), notamment dans la plaine du delta de la Leyre et les domaines endigués.

Encourager le développement de pépinières de plantes indigènes fournissant des végétaux d'origine locale

